

PRÉGYMAX R4,10 BA13+120

Solution technico-économique optimisée pour l'isolation thermo-acoustique des murs par l'intérieur. Panneau constitué d'une plaque de plâtre PRÉGYPLAC Std BA13 encollée sur un panneau isolant en PSE Graphité élastifié certifié ACERMI. Résistance thermique R4,10 m².K/W. Disponible de 40 à 180mm d'épaisseur d'isolant.



AVANTAGES

- Plaque bleu facilement identifiable sur chantier
- Amélioration de l'isolation acoustique et thermique des murs
- Réduction des transmissions latérales par la façade en logements collectifs et maisons en bande
- Des niveaux de R adaptés à tous les projets
- Simple et rapide à mettre en œuvre, apte à recevoir tout type de finition
- Compatible avec la solution d'étanchéité à l'air Siniat R'filter

APPLICATION

- Isolation thermo-acoustique des parois verticales
- neuf ou rénovation
- Tous types d'habitation et d'ERP (sauf type P : dancing, boîte de nuit, salle de jeux...)

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Réaction au feu	B-s1,d0
Résistance thermique	4.1m ² .K/W
Certifications	ACERMI,A+
Classe de perméance	P2
Couleur	Gris

PRODUITS

	Code SAP	Longueur	Largeur	Épaisseur	Type d'isolant	Épaisseur d'isolant	Conductivité thermique (10°C)
MAX R4,10 13+120 120*250x8	98728	250cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*260x8	98729	260cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*300x8	98860	300cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*280x8	98862	280cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*270x8	98898	270cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*265x8	100271	265cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K
MAX R4,10 13+120 120*255x8	100303	255cm	120cm	133mm	Polystyrene	122mm	0.03W/m K

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

07/03/2025